

DEPARTEMENT DE SAONE-&-LOIRE COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
	RAPPORT N° IV-5 24SGADL0100

**SEANCE DU
27 JUIN 2024**

Nombre de conseillers en exercice : 71
Nombre de conseillers présents : 54
Date de convocation : 21 juin 2024
Date d'affichage : 28 juin 2024

OBJET : Développement économique - Convention-cadre entre la Communauté Urbaine, l'Union des Industries et des Métiers de la Métallurgie et l'Association des Communes et Collectivités D'Outre-Mer
--

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote : 68
Nombre de Conseillers ayant voté pour : 68
Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0
Nombre de Conseillers s'étant abstenus : 0
Nombre de Conseillers :
<ul style="list-style-type: none"> • ayant donné pouvoir : 14 • n'ayant pas donné pouvoir : 3

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le 27 juin à dix-huit heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, salle de l'Alto - 71200 LE CREUSOT, sous la présidence de **M. David MARTI, président**

ETAIENT PRESENTS :

M. Yohann CASSIER - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Jean-François JAUNET - M. Georges LACOUR - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Monique LODDO - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Jérémy PINTO - M. Philippe PIGEAU - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY

VICE-PRESIDENTS

M. Abdoukader ATTEYE - M. Alain BALLOT - M. Jean-Paul BAUDIN - M. Denis BEAUDOT - Mme Jocelyne BLONDEAU - M. Thierry BUISSON - M. Roger BURTIN - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Denis CHRISTOPHE - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Christophe DUMONT - M. Bernard DURAND - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - M. Jean GIRARDON - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - Mme Marie-Claude JARROT - M. Charles LANDRE - M. Didier LAUBERAT - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - Mme Christiane MATHOS - Mme Paulette MATRAY - Mme Alexandra MEUNIER - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Guy MIKOLAJSKI - M. Felix MORENO - M. Jean PISSELOUP - M. Marc REPY - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda SARANDAO - Mme Aurélie SIVIGNON - M. Laurent SELVEZ - M. Noël VALETTE

CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

Mme Salima BELHADJ-TAHAR
Mme Amélie GHULAM NABI
M. Frédéric MARASCIA
M. COMMEAU (pouvoir à M. Jean-François JAUNET)
M. DE ABREU (pouvoir à Mme Monique LODDO)
M. DUPARAY (pouvoir à Mme Marie-Claude JARROT)
Mme FRIZOT (pouvoir à Mme Christiane MATHOS)
M. GANE (pouvoir à Mme Montserrat REYES)
Mme GIRARD-LELEU (pouvoir à Mme Frédérique LEMOINE)
M. GOMET (pouvoir à Mme Pascale FALLOURD)
M. LAGRANGE (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD)
Mme MARTINEZ (pouvoir à M. Jérémy PINTO)
Mme PERRIN (pouvoir à M. Christophe DUMONT)
Mme PICARD (pouvoir à Mme Paulette MATRAY)
M. PRIET (pouvoir à M. Abdoukader ATTEYE)
Mme ROUX-AMRANE (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY)
M. TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Barbara SARANDAO



Le rapporteur expose :

« Le territoire communautaire connaît une phase de développement économique importante qui se traduit notamment par l'arrivée de nouvelles entreprises et par un besoin de recrutement, en particulier pour les activités industrielles.

Or, un des freins potentiels à ce développement, ce sont justement les difficultés pour les employeurs à trouver des personnes en capacité de répondre à leur besoin de main-d'œuvre.

Ce constat a conduit l'Union des industries et des Métiers de la Métallurgie (UIMM) Saône-et-Loire, à ouvrir, début 2024, un centre de formation au Creusot. Ce centre accueille une Ecole de Production Industrie en chaudronnerie soudage et un Pôle de Formation UIMM et permet de former tous les publics : scolaires, apprentis, salariés et demandeurs d'emploi.

La Communauté Urbaine et l'UIMM, considérant que ces efforts doivent encore être approfondis, se sont rapprochés de l'Association des Communes et des Collectivités d'Outre-Mer (ACCD'OM), qui, de son côté, est en recherche de filières permettant de faciliter la mobilité et l'insertion professionnelle des ultramarins.

De ces échanges, il est ressorti que la CUCM, l'UIMM Saône-et-Loire et l'ACCD'OM pourraient coordonner leurs actions respectives pour permettre la mise en œuvre d'une politique cohérente permettant de proposer aux ultramarins le souhaitant un parcours d'intégration professionnelle passant par une arrivée sur le territoire de la Communauté Urbaine, la définition et le suivi de leur projet professionnel par la structure Job+Industrie 71, l'intégration au sein d'une des structures du réseau de l'UIMM Saône-et-Loire (Groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification – GEIQ – Industrie, Association de formation professionnelle de l'industrie – AFPI – Insertion ou pôle de formation UIMM) et le recrutement par les entreprises industrielles intervenant sur le territoire de la CUCM.

Chacune des structures interviendrait dans son domaine de compétence, mais chacune de ces interventions ne prendrait véritablement son sens que par la coordination de leurs actions respectives :

- L'ACCD'OM ne pourra considérer que le territoire communautaire offre des opportunités aux ultramarins qu'en raison de la présence et de l'action de l'UIMM et de la CUCM ;
- L'UIMM Saône-et-Loire ne sera en situation de pleinement répondre aux besoins de main d'œuvre qui remontent des industriels du territoire communautaire que grâce à l'intervention de l'ACCD'OM et à l'assistance de la CUCM ;
- Enfin, l'exercice par la CUCM de ses compétences insertion professionnelles, mobilité et habitat dans la perspective du développement économique sera facilité par la collaboration avec l'ACCD'OM et l'UIMM Saône-et-Loire.

Une convention-cadre a été rédigée pour formaliser cette collaboration et c'est cette convention – qui ne comprends aucun engagement financier de la part de la Communauté Urbaine – dont il vous est demandé d'approuver les termes.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- d'approuver la conclusion d'une convention-cadre organisant la collaboration entre la Communauté Urbaine, l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie de Saône-et-Loire, domiciliée 75 Grande Rue Saint Cosme, 71100 Chalon-sur-Saône et l'Association des Communes et Collectivités D'Outre-Mer, domiciliée 11 rue de Cronstadt, 75015 Paris, pour favoriser la création d'un parcours d'intégration professionnelle ciblant les ultramarins et favorisant leur arrivée sur le territoire de la Communauté Urbaine, la définition et le suivi de leur projet professionnel.

- D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 28 juin 2024
et publié, affiché ou notifié le 28 juin 2024

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,

LE PRESIDENT,

David MARTI

David MARTI

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'DM', written over a horizontal line.A handwritten signature in black ink, appearing to read 'DM', written over a horizontal line.